

Rapport n°241 de SOS-Torture/Burundi publié le 25 juillet 2020

Ce rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 18 au 25 juillet 2020 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins une (1) personne a succombé aux coups reçus au cours d'une interpellation par des membres de la jeunesse affiliée au Parti au pouvoir et un administratif à la base.

Le rapport évoque également l'arrestation abusive de trois conseillers communaux issus de l'opposition pour des mobiles politiques en province Rumonge ainsi que treize autres personnes arrêtées en Mairie de Bujumbura dont trois femmes.

1. Atteintes du droit à la vie et à l'intégrité physique

- Un surnommé PIGU habitant de la zone Kirundo centre commune Kirundo a succombé aux coups qu'il a reçu lors d'une interpellation opérée par des imbonerakure dirigés par un certain Salomon en date du 07/07/2020. La victime a été torturée au sein du bureau du chef de zone Kirundo, Monsieur Ézéchiel NIYONZIMA. Il était soupçonné d'avoir volé un téléphone portable. Après ce passage à tabac, la victime a été transporté jusqu'à son domicile et laissée seule agonisant.

Ce n'est que le lendemain que les voisins ont découvert son corps sans vie au domicile du défunt.

Les proches de la victime ne comprennent pas comment le leur, qui vivait avec handicap, a pu être torturé à mort dans les yeux d'un responsable administratif et que la justice reste silencieuse à ce sujet.

2. Atteintes du droit à la liberté et à la sécurité physique

- Sos-Torture Burundi a appris la détention de trois conseillers communaux issus du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la Liberté) dans le but de les empêcher de participer à l'élection des sénateurs du 20 juillet 2020. Il s'agit des conseillers Jonas Nzambimana, Jérémie Nibitanga et Jean Marie Vianney de la commune Muhuta, province Rumonge (sud-ouest du pays). Ces conseillers communaux ont été élus lors des élections du 20 mai 2020 et devaient élire avec d'autres conseillers les sénateurs de la province Rumonge.



SOS – Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

Sos-Torture Burundi note des détentions arbitraires et abusives visant à empêcher toute voix discordante de s'exprimer.

- Sos-Torture Burundi a appris l'arrestation en catimini de 22 personnes toutes en mairie de Bujumbura en date du 21/07/2020.

Parmi les personnes arrêtées se trouvent des membres du parti d'opposition CNL dont son représentant en zone Buterere du nom de Abbas SIMBAKWIRA élu conseiller communal en commune NTAHANGWA et son épouse arrêtés après une fouille perquisition à leur domicile.

Treize (13) de ces personnes arrêtées dont trois femmes restent détenues dans différents cachots de la mairie de Bujumbura dont celui de la Police Judiciaire et des parquets (PJP) à Bwiza au moment où les neuf autres ont été relâchées.

SOS Torture Burundi note que les proches des personnes arrêtées n'ont pas pu savoir les motifs de cette interpellation et que les prévenus n'ont pas été assistés par des avocats.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.